



**Saison 2022/2023**

## **Challenge Fair-Play**

*(Modifié par la Commission de Discipline le 25/08, approuvé par le C Directeur du 29/08, présenté à l'AG du 16/09/11)*

*Mise en application la saison 2011 – 2012*

*Modifié par le CD du 27 juillet 2013 (Délais d'utilisation des bons d'achat)*

*Modifié par le CD du 26 mai 2014 (Exclusion du classement pour participation joueur non licencié à une rencontre et présence obligatoire du club à la remise de récompense)*

### **1. RAPPEL DU REGLEMENT**

Ce Challenge a été créé par la commission de discipline pour désigner et récompenser :

- ✓ Deux équipes de 1<sup>ère</sup> division,
  - ✓ Trois équipes de 2<sup>ème</sup> division,
  - ✓ Quatre équipes de 3<sup>ème</sup> division,
- qui ont été les plus fair-play durant la saison écoulée.

#### Participation :

Le challenge fair-play est ouvert à toutes les équipes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division.

Le barème est aménagé de manière à prendre en compte de manière aggravante l'exclusion suite à deux avertissements, dont l'un est donné pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel.

Toute équipe sanctionnée pour avoir fait participer un ou des joueur(s) non licencié(s) sera automatiquement exclue du classement.

#### Classement.

Tous les matchs, et seuls les matchs de compétitions officiels du District (championnats et coupes) disputés par les équipes participantes sont pris en compte.

Le coefficient fair-play de chaque équipe est obtenu en faisant le quotient du nombre total de points de pénalité (obtenu par l'addition des points selon le barème établi) par le nombre de matchs de compétition officiels joués par l'équipe.

Les équipes qui auront le plus petit coefficient en fin de saison seront récompensées.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de matchs joués, avec une priorité à l'équipe qui aura disputé le plus grand nombre de matchs.

En cas de nouvelle égalité, titre et récompense seront partagés entre les ex-æquo.

#### Palmarès et récompenses.

Les titres fair-play sont décernés à la fin des compétitions, lors de l'AG d'automne.

*(Un classement provisoire est publié à la trêve)*

Par ailleurs, à la fin de chaque saison, un classement des équipes en fonction de leur coefficient fair-play est publié sur le site officiel du District.

Les récompenses sont remises lors d'une manifestation organisée par le District et les clubs, dont les équipes sont lauréates, sont invités.



Afin de respecter l'esprit fair-play, ils sont tenus d'être présents pour recevoir leur prix.

En cas d'absence, la récompense ne sera pas attribuée.

Les récompenses d'un montant total de 2.600 € en bons d'achats s'établissent comme suit :

1 <sup>ère</sup> division :	1 <sup>er</sup> = 400 €.	2 <sup>ème</sup> = 300 €.		
2 <sup>ème</sup> division :	1 <sup>er</sup> = 400 €.	2 <sup>ème</sup> = 300 €.	3 <sup>ème</sup> = 200 €	
3 <sup>ème</sup> division :	1 <sup>er</sup> = 400 €.	2 <sup>ème</sup> = 300 €.	3 <sup>ème</sup> = 200 €.	4 <sup>ème</sup> = 100 €

Ces bons d'achat devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité directeur sur proposition de la commission de discipline.

**A partir de la parution sur le site du District, les clubs ont 48 heures pour faire part de leurs remarques éventuelles.**

#### Barème du fair-play

- ✓ Rappel au devoir de sa charge : ..... 1 point
- ✓ Sévère rappel à l'ordre : ..... 2 points
- ✓ 1<sup>er</sup> avertissement inscription fichier : ..... 3 points
- ✓ 2<sup>ème</sup> avertissement 1 match avec sursis : ..... 3 points
- ✓ 3<sup>ème</sup> avertissement 1 match de suspension ferme : ..... 3 points
- ✓ Match automatique : ..... 10 points
- ✓ MA suite à 2 avertissements dont 1 pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel :  
..... 15 points
- ✓ Match ferme : ..... 20 points par match
  - Match avec sursis : ..... 5 points  
quel que soit le nombre de matchs
- ✓ Match avec sursis transformé en match ferme : ..... 20 points par match
- ✓ Mois ferme : ..... 80 points par mois
- ✓ Mois avec sursis : ..... 20 points  
quel que soit le nombre de mois
- ✓ Mois avec sursis transformé en mois ferme : ..... 80 points par mois
- ✓ Année ferme : ..... 960 points par année
- ✓ Année avec sursis : ..... 240 points  
quel que soit le nombre d'années
- ✓ Année avec sursis transformée en année ferme : ..... 960 points par année
  - Sanction supérieure à 10 ans : ..... 10 000 points



## CLASSEMENT SAISON 2022/ 2023

1ERE DIVISION	
	TOTAL FINAL
Jura Nord 1	7,54
Montmorot O. 1	13,50
La joux Nozeroy 2	14,40
Trois Monts US 1	14,62
Rocheft Athletic 1	19,38
Jura Lacs football 2	21,15
Triangle d'Or Jura 2	24,25
Macornay 1	25,83
Entente Sud revermont Cousance St Amour1	26,43
Jura Stad' 1	27,69
Haut jura 1	28,54
Dole Crissey PS 1	0,00

FG

2EME DIVISION	
	TOTAL FINAL
Rocheft Athletic 2 (B)	6,08
Bresse jura foot 3 (A)	8,25
Aiglepierre 1 (A)	9,50
Lons le Saunier RC 3 (A)	10,33
Grandvaux Foot 1 (A)	10,67
Plaine 39 1 (B)	11,46
Sirod 1 (A)	12,14
Poligny/Grimont 2 (B)	13,85
Arcade Pays Lunetier 2 (A)	14,83
Pleure 1 (B)	15,25
Gevry 1 (B)	15,42
Saint Maur 1 (A)	15,42
Foucherans 1 (B)	15,86
Crotenay/Combe d'Ain 1 (B)	18,19
Coteaux de Seille 2 (B)	22,31
Brenne Orain 1 (A)	24,17
Champagole 3 (A)	24,58
Mouchard/Arc 1 (B)	28,25
Jura Lacs 3 (A)	28,62
Mont s/Vaudrey 2 (B)	31,00
Petite Montagne FC 1 (A)	31,23
Vaux les St Claude 1 (A)	35,50
Pont de la Pyle 1 (A)	64,62
Jura Stad Foot 2 (B)	0,00

FG



Actualisation du tableau 3<sup>ème</sup> division au 26/10/2023, suite erreur dans le tableau

3EME DIVISION		TOTAL FINAL	
Sirod 2 (A)		2,70	
Beaufort 1 (B)		3,00	
Perrigny Conliege 1 (B)		3,55	
Foucherans 2 (C)		3,67	
Angillon / Ney 2 (A) <sup>(1)</sup>		4,00	
Molay 1 (C)		4,00	
Trois Monts 2 (C)		4,09	
Viry 1 (A) ↑		4,80	
Archelange FR 1 (C) ↑		4,85	
Moissey 1 (C) ↑		5,31	
La Ferté 1 (B) ↑		5,73	
Petite Montagne fc 2 (A) ↑		5,73	
Vaux les Saint Claude 2 (A) ↑		6,70	
Courlaoux 1 (B) ↑		6,82	
Brenne Orain/Passenans (C) ↑		7,11	
Plaine 39 FC 2 (C) ↑		8,40	
Mont sous Vaudrey CCSVA 3 (B) ↑		8,55	
Aromas 1 (B) ↑		10,30	
Choisey 1 (C) ↑		10,36	
Ney/Angillon 1 (B) ↑		11,33	
Crotenay combe d'ain 2 (A) ↑		11,54	
Foncine / Fort du plasne 1 (A) ↑		15,60	
Saint Lupicin 1 (A) ↑		17,67	
Montbarrey 1 (B) ↑		20,17	
Grand Ions ASPTT 1 (B) ↑		36,15	
Montmorot O. 2 (B) ↑		41,00	
Saint Claude 1 (A) ↑		41,08	
Rahon FC 1 (C) ↑		54,36	
Dole Crissey PS 2 (C)		0,00	FG
La Joux Nozeroy 3 (A) <sup>(2)</sup>		0,00	FG

(1) Actualisation du nom du Club

(2) Déclassement de La Joux Nozeroy 3 (A), suite FG

↑ Actualisation du classement, suite déclassement de La Joux Nozeroy 3 (A)